



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ardèche

**Service mutualisé de l'enseignement  
privé du 1er degré - SMEP-1D**

Privas, le 06 mars 2024

Affaire suivie par :  
Nelly BERNARD  
Tél :  
04 26 53 80 49  
Mél : smep-1d@ac-grenoble.fr

18 place André Malraux  
CS 10627  
07006 PRIVAS Cedex

L'inspecteur d'académie – directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les maîtres contractuels et  
agréés instituteurs de l'Académie de Grenoble

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement d'enseignement privé sous contrat de  
l'Académie de Grenoble

**Objet : Accès par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles, des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année scolaire 2024-2025.**

**Références : - Article L.914-1, R.914-60, 61 et 62 du code de l'Education.**

- Décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles.
- arrêté du 23 février 2024 portant au titre de l'année 2024 répartition entre les départements du contingent de promotions par liste d'aptitude, pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles, de maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat
- Note de service n°2005-023 du 3 février 2005.

Les instituteurs intéressés par une intégration dans le corps des professeurs des écoles sont invités à constituer un dossier conforme aux instructions indiquées ci-dessous et à le transmettre à la DSDEN de l'Ardèche au Service SMEP-1D pour le :

**Mercredi 10 avril 2024**

Le contingent départemental des promotions par liste d'aptitude au grade de professeur des écoles pour l'année scolaire 2024-2025 est fixé par arrêté ministériel du 23 février 2024 à :

- Ardèche : 1      - Drôme : 1      - Isère : 0      - Savoie : 0      - Haute Savoie : 1

Je demande à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de bien vouloir prendre toutes dispositions afin de porter ces informations à la connaissance de tous les instituteurs de leur école, y compris ceux en congé ou en stage.

Cette note ainsi que la fiche de candidature font l'objet d'une publication en ligne sur le PIA (Portail Interactif Agent) et sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche (rubrique Espace des personnels / Enseignants du 1er degré privé).

La fiche de candidature est à télécharger et à retourner :

**pour le 10 avril 2024, délai de rigueur**  
(aucune candidature ne sera acceptée après ce délai)

à l'adresse suivante :

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche**  
**SMEP-1D - Gestion collective**  
**Place André Malraux**  
**CS 10627**  
**07006 PRIVAS CEDEX**

Merci par avance pour votre précieux concours.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'inspecteur d'académie – directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche**

Pour le Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Ardèche  
La Secrétaire générale  
Isabelle CHAILLAN

**Thierry AUMAGE**